

N/REF : 6/02/2026 10H49 C:025438 I:34800
V/REF : osmil808087006
V/Email reçu le Vendredi 06/02/2026 a 10H49

SDC 'Village Olympique E'
C/ FONCIA ECHIROLLES
46, AVENUE DE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : VIL.OLYMPIQUE E(Cop)
1-3 R.LACHENAL/11a17 DUHAMEL
2 PLACE LIONEL TERRAY
38100 GRENOBLE

Fontaine, le 16 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 LACHENAL - PARTIES COMMUNES
PAS DE DIGICODE

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE ET LA DÉSINFECTION SOUS SOL DES EAUX USEES AU
3 LACHENAL

Donneur d'ordre : Mme A TEODOSIO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 10/02/2026 A 09H15
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 3
VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LES PARTIES COMMUNES ET INSPECTION DU
SOUS-SOL
VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS APPARENTES ET DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES
DE PRÉSENTER UNE ANOMALIE (RÉSEAUX, GAINES, CONDUITS)
INSPECTION COMPLETE EFFECTUÉ, AUCUNE CONSTATATION PARTICULIERE A
SIGNALER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 13/02/26 a 14H30 angelique.tdosio@foncia.c
MP LCOMPTER Email envoyé le 13/02/26 a 14H30 M. E AJDONIK
AS LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 a 10H35 Mme A TEODOSIO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 6020182

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	1	188,56
				188,56
		TOTAL H.T.		188,56
		T.V.A. a 10,00%		18,85
		TOTAL T.T.C.En EURO		207,41

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN